

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
<http://www.swisstribune.org>

Madame Simonetta Sommaruga  
Conseillère fédérale  
Département de Justice et Police (DFJP)  
Palais fédéral Ouest  
CH-3003 Berne

Estavayer-le-Lac, le 29 octobre 2017  
[http://www.swisstribune.org/doc/171029DE\\_SS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/171029DE_SS.pdf)

VOTRE RÉPONSE FAITE PAR PROCURATION DATEE DU 22 SEPTEMBRE 2017 / BOYCOTT  
ÉCONOMIQUE PAR LA VIOLATION DE L'ACCÈS À DES TRIBUNAUX NEUTRES ET INDÉPENDANTS

Madame la Conseillère fédérale,

J'accuse réception de votre réponse par procuration datée du 22 septembre 2017 pour ma demande en responsabilité de la Confédération.

Comme vous le savez Walter Thurnherr m'a répondu en votre nom en disant que : « Vous ne voulez pas faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale, mais les violer en me forçant à faire de la procédure devant des Tribunaux qui ne sont ni neutres, ni indépendants, selon le procédé appliqué par Me Foetisch et expliqué par Me de ROUGEMONT en 2007 !

Selon Walter Thurnherr, cette réponse serait la même pour tous les Conseillers fédéraux !

Pour le physicien que je suis, cela signifie que votre réponse est de fait celle de minimum quatre Conseillers fédéraux sur sept, soit celle de la majorité de membres du Conseil fédéral qui donnent l'image publique d'être des défenseurs des droits de l'Homme alors que, comme WEINSTEIN, à l'abri des lumières, ils abusent de leur pouvoir pour violer de manière crasse les droits fondamentaux de ceux qui dépendent de leurs décisions.

Vu l'entrave systématique à l'action judiciaire que vous faites, que chaque citoyen peut contrôler, comme l'attestent les courriers publiés sur le site [www.swisstribune.org](http://www.swisstribune.org), sous le lien :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

..., je considère que vous êtes l'un des quatre Conseillers fédéraux qui ne veut pas faire respecter les droits fondamentaux dans les décisions qu'il prend.

Comme vous ne répondez jamais aux courriers qui vous sont adressés, plutôt que d'imprimer du papier inutilement, je vous invite à aller consulter un des courriers que j'ai adressé à votre collègue Guy Parmelin, relatif à cette réponse par procuration, sous le lien :

[http://www.swisstribune.org/doc/171029DE\\_GP.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/171029DE_GP.pdf)

Si mon analyse n'était pas correcte, je vous invite à répondre à ce courrier en remplaçant le nom de Guy Parmelin par votre nom. Dans le cas contraire, par votre SILENCE, vous aurez confirmé que vous êtes l'un des quatre Conseillers fédéraux ci-dessus qui ne veulent plus faire respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale. Cette lettre est publique.

Veillez agréer, Madame la Conseillère fédérale, Simonetta Sommaruga, mes salutations cordiales.

  
Dr Denis ERNI

Document numérique : [http://www.swisstribune.org/doc/171029DE\\_SS.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/171029DE_SS.pdf)